

Séance du 21 Janvier 2015

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence

BÉCUE, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAUX, Gérald BRÉZIN.

Absent avec pouvoir : Jérôme COURMONT à José HERBET
Secrétaire de séance : Guillaume FLAHAUT

Autorisation de dépenses avant le vote du budget 2015 : SIVU voirie et SIVOS

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer afin de pouvoir régler certaines dépenses avant le vote du budget 2015 pour le SIVU voirie et le SIVOS de Picquigny.

Le conseil municipal autorise les dépenses avant le vote du budget 2015 représentant 25 % des sommes inscrites au budget primitif de l'exercice 2014 pour le SIVU voirie et le SIVOS de Picquigny aux articles 6554 au 204182.

Demande de la CCI

Un courrier de la Chambre de commerce et d'industrie d'Amiens sollicite l'autorisation de réaliser un piézomètre au droit du stade de Picquigny afin d'effectuer une recherche en eau dite « qualitative ». Antony DELVILLE ajoute qu'il serait judicieux de pouvoir utiliser ce nouveau piézomètre afin d'arroser le stade ou pour toute autre utilisation d'eau. Le coût supplémentaire engendré par ce fait serait de 2197 € HT.

La CCI propose deux alternatives :

- Soit de participer à hauteur de 50 % de la dépense supplémentaire c'est-à-dire 1098,50 € HT

- Soit de reboucher cet ouvrage en fin de travaux afin de protéger la nappe de toute pollution extérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de garder ce piézomètre actif et de participer à hauteur de 1098.50 € HT.

Curage des bouches d'égouts

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de la société VEOLIA d'un montant de 4450 € HT concernant le curage des 120 bouches d'égouts que compte actuellement la commune.

Le conseil municipal décide d'accepter le devis et de confier le curage des bouches d'égouts à la société VEOLIA.

Encaissement chèques

Le conseil autorise l'encaissement des chèques suivants :

- Un chèque de 636,72 € de l'ACAP concernant le remboursement d'une facture de METRO réglée par la commune pour le compte de l'association des commerçants ;

- Un chèque de 3633,25 € d'APRIL concernant le remboursement des salaires de Philippe CARPENTIER et Corinne GUIDÉ dans le cadre de l'assurance statutaire ;

- Un chèque de 1746 € concernant une aide de l'association Le Souvenir Français pour la rénovation du monuments aux morts.

Recrutement de M. FRANÇOIS Billy

Suite à la mise en location-gérance du camping municipal à compter du 1er janvier 2015, M. FRANÇOIS Billy, employé par le camping, doit faire l'objet d'un recrutement sur la commune dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 18 mois.

Le conseil décide de recruter FRANÇOIS Billy sur la commune à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de 18 mois.

Achat complément mobilier scolaire

Monsieur le maire informe l'assemblée du besoin en mobilier au groupe scolaire et présente à cet effet un devis de la société MTOP d'un montant de 1137 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au dit achat et d'accepter le devis présenté par la société MTOP pour un montant de 1137 € HT;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2015 en section d'investissement.

Effacements des réseaux rue des chanoines et rue du rosignol

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet d'effacements rue des chanoines et rue du Rossignol suivant devis établi par la fédération départementale d'énergie de la Somme, soit :

- Réseau électrique partie fils nus : estimation 70 313 € ; participation de la commune : 28 125 €

- Réseau électrique partie réseau isolé : estimation 15 569 ; participation de la commune : 8 563 €

- Réseau éclairage public : 35 514 € ; participation de la commune : 23 223 €

- Réseau génie civil de communications électroniques : 26 042 € participation de la commune : 15 625 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le projet ; les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2015 en section d'investissement ; Monsieur le Maire ajoute qu'une somme de 60 000 € va être perçue par la société réalisant la construction des éoliennes de SAISSEVAL.

Transfert de la compétence éclairage public à la fédération départementale d'énergie de la Somme

La fédération propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements, la commune n'a plus ainsi à déboursier que sa participation, sur le montant HT des travaux, la TVA et les aides étant avancées par le fédération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de transférer sa compétence maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à la fédération ;

- précise que la commune garde la compétence de maintenance des installations d'éclairage public.

Effacements des réseaux : rue d'amour, rue du guindal et ruelle Ramenleux : deliberation de principe

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet d'effacements rue d'Amour, rue du Guindal et ruelle Ramenleux suite à une pré-étude établie par la fédération départementale d'énergie de la Somme, soit :

- réseau électrique basse tension : estimation 41 885 € ; participation de la commune : 23 037 €

- réseau éclairage public : 36 789 € ; participation de la commune : 5 793 €

- réseau génie civil de communications électroniques : 18 990 € participation de la commune : 11 394 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le principe de ce projet et demande à la fédération de faire une étude précise quant à la réalisation de ces travaux.

Abandon de la régie de recettes du camping

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'abandonner la régie de recettes du camping municipal au 31/12/2014 compte tenu de la mise en location gérance du camping au 1/1/2015.

Clôture du budget eau et transfert du passif au SITAE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le transfert de compétences concernant la fourniture d'eau potable au SITAE et indique à l'assemblée que le budget eau n'a plus lieu d'exister.

Le conseil municipal décide de clôturer définitivement le budget eau au 31/12/2014 et de transférer le passif au SITAE c'est à dire essentiellement les amortissements en cours.

Une participation de la commune sera versée au SITAE compte tenu que le réseau eau sert également à assurer la couverture incendie de la seule compétence de la commune.

Maison de santé

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la pharmacie à côté du Carrefour Contact et informe l'assemblée de la demande d'un médecin pour la création d'une maison de santé proche de la pharmacie. Des démarches ont déjà été effectuées concernant le propriétaire du terrain et les aides éventuelles que la commune serait susceptible de percevoir. La commune soit porteur du projet, réaliserait un emprunt afin de financer les travaux les loyers réglés par les médecins serviraient à rembourser l'emprunt réalisé.

Le conseil municipal décide de prendre une délibération de principe quant au projet de réalisation d'une maison de santé.

Communications diverses

- Annulation des trophées sportifs en février 2015.
- Mise en place d'un dispositif de participation citoyenne dans département de la Somme.
- Jeannine BENOIT a été élue présidente du Club de la Détente.
- Repas du personnel communal le 04 avril.
- Les travaux à la collégiale devraient s'achever début mars.
- Les recettes du camping ont été excellentes en 2014.